



# BAROMÈTRE DE L'ASL 2019

CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS



## SOMMAIRE

1. 2019 EN RÉSUMÉ	p.3
2. STATISTIQUES PAR CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE DES ASSURÉS	p.7
3. POSITION DE L'ADHÉRENT	p.8
4. QUALITÉ DES TIERS IMPLIQUÉS DANS LES LITIGES	p.9
5. CONCLUSION	p.13
6. ANNEXES	p.14

## ÉDITO



*Le baromètre annuel du climat scolaire en est à sa 10<sup>ème</sup> édition. Cette nouvelle publication reflète les évolutions et les constantes des relations entre tous les acteurs de la vie de l'école durant l'année 2019.*

*Il est souvent mis en regard des études proposées par le Ministère de l'Éducation nationale, les organisations professionnelles ou les médias eux-mêmes.*

*Cette analyse pose un regard objectif sur l'état des relations au sein de l'École et rend visible le travail de notre organisation, de ses militants, de ses collaborateurs et de ses avocats-conseil au-delà de son seul champ d'adhésion.*

*Ce travail d'analyse reposant sur un panel de dossiers significatifs participe aussi*

*à enrichir nos réflexions lors des conférences, colloques, rencontres avec les institutions, les parlementaires, ...*

*Je tiens tout particulièrement à remercier tous nos militants, collaborateurs et avocats-conseil, présents au quotidien pour soutenir, accompagner et conseiller au mieux les personnels de l'éducation qui accomplissent, chaque jour, un travail formidable pour assurer l'éducation de nos enfants. La crise sanitaire du Covid-19 l'a largement remis en évidence, si besoin en était !*

**Vincent BOUBA**  
Président de L'Autonome  
de Solidarité Laïque

# 2019 EN RÉSUMÉ

## 50%

des personnels d'éducation en France sont adhérents à L'Autonome de Solidarité Laïque

## 475 218

adhérents à l'Offre Métiers de l'Éducation

## 88%

sont des personnels en relations dites « éducatives » : enseignants, professeurs d'EPS...

### PJP

Protection Juridique Professionnelle



### ICJ

Information Conseil Juridique

## Protection Juridique Professionnelle

(4883 ouvertures de dossier en 2017-2018, 4 552 en 2016-2017)

## 4 684

dossiers ont été ouverts pour l'année 2019

-4%

## 97%

dans des dossiers, l'adhérent est « victime »

→ Une répartition identique des dossiers par type de conflits (comme les années passées)

→ Une baisse du nombre total de dossiers de Protection Juridique Professionnelle :

- 199 dossiers dont la plupart en « diffamation » (contre + 331 dossiers l'année passée).

**1,5%** seulement des dossiers sont traités au tribunal.

**14%** donnent lieu à un dépôt de plainte. Cette faible proportion résulte de l'accompagnement de plus en plus fort des militants des ASL qui permet de résoudre les situations de conflits sans aller jusqu'à la judiciarisation.

## Information conseil Juridique

(5 687 en 2018, 4 879 en 2017)

## 5 976

dossiers ont été ouverts pour l'année 2019

+23%  
de hausse cumulée sur 3 ans

L'augmentation conséquente de **23%** des ICJ sur **3 ans** traduit l'ampleur du phénomène sans pour autant apparaître de manière médiatisée puisque leurs traitements amènent à un apaisement. Pour autant, c'est bien le quotidien de l'école dont il est question.

## LES PERSONNELS LES PLUS TOUCHÉS



- Ce sont les enseignants du premier et second degré qui déclarent le plus de sinistres (70%) suivis par les chefs d'établissement et directeurs d'école (21%).
- L'exposition aux risques de litiges pour les personnels de direction est 4 fois supérieure à celle des enseignants, au prorata des adhérents.
- Les personnels du 1<sup>er</sup> degré restent les plus exposés aux conflits : **61,93% du total des dossiers**
- Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le nombre de dossiers est de **29,76 %**.

## IMPLICATION DES TIERS

- Les tiers impliqués dans les litiges sont principalement les **responsables légaux des élèves ou des proches de la famille (57,2% des dossiers) et les élèves eux-mêmes (22% des dossiers)**.
- **14,3% des conflits sont internes à l'établissement** (litiges avec la hiérarchie, un collègue ou employé de l'établissement).

## TYPOLOGIE DES DOSSIERS PJP

- **Plus des 2/3** des dossiers relèvent **d'agressions verbales ou de diffamation ce qui semble une constante au fil des années**.
- On note pourtant une légère baisse pour ces dossiers : - 147 dossiers pour la diffamation et - 61 pour les insultes.
- La catégorie **autres** (+ 29 dossiers, connaît une augmentation, + 7,5%. Elle concerne des dossiers de type : accueil d'élèves handicapés, problématique en lien avec l'autorité parentale, intrusion dans les établissements...).
- Les agressions physiques légères (sans ITT) sont en augmentation de 15 dossiers.
- **Le nombre de dossiers « préjudices informatiques » (photographies, films sur les réseaux, propos sur internet, ...) est stable et représente 6% des dossiers.**
- **Les dossiers « Harcèlement moral » en légère baisse et les « conflits entre adhérents » voient leur nombre augmenter de 11 dossiers.**



### LA RELATION PARENTS/ENSEIGNANTS : DIFFÉRENDS FAMILIAUX ET INCLUSION DES ÉLÈVES

Les adhérents sont mis en cause ou pris à témoin, dans le cadre de différends familiaux (séparation de parents...) dans **8,81% des situations conflictuelles (+ 29 dossiers par rapport à l'année dernière)**. Dans cette catégorie, figurent également les situations où les enseignants sont confrontés à des enfants qui peuvent être violents ou en situation de handicap, et qui sont accueillis dans les établissements sans aide, ni assistance particulière. Les enseignants se sentent démunis. Ils se tournent donc vers L'ASL pour faire part de leurs inquiétudes, obtenir des conseils, rechercher une conduite à tenir. L'assistance, l'écoute et les conseils qui sont donnés par un militant de L'ASL, parfois par l'avocat, sont toujours très appréciés par le collègue qui a été agressé verbalement et/ou physiquement sur son lieu de travail.



## TYPOLOGIE DES DOSSIERS ICJ

**Il s'agit majoritairement de demandes en prévention concernant des situations liées au quotidien de l'école et aux divers risques inhérents aux pratiques professionnelles.**

Pour certains dossiers L'ASL retrouve des situations dites de « conflit » n'ayant pas d'éléments suffisants pour une mise en œuvre de la protection juridique.

L'accompagnement militant déploie, dans ce cas, un ensemble de conseils et savoir-faire pour permettre à l'adhérent de se positionner en toute sécurité et en vue d'aider à une résolution sans judiciarisation. L'expertise acquise par les équipes militantes complétée de l'analyse et de la connaissance de L'ASL est ici mise en action quotidiennement.

5 976

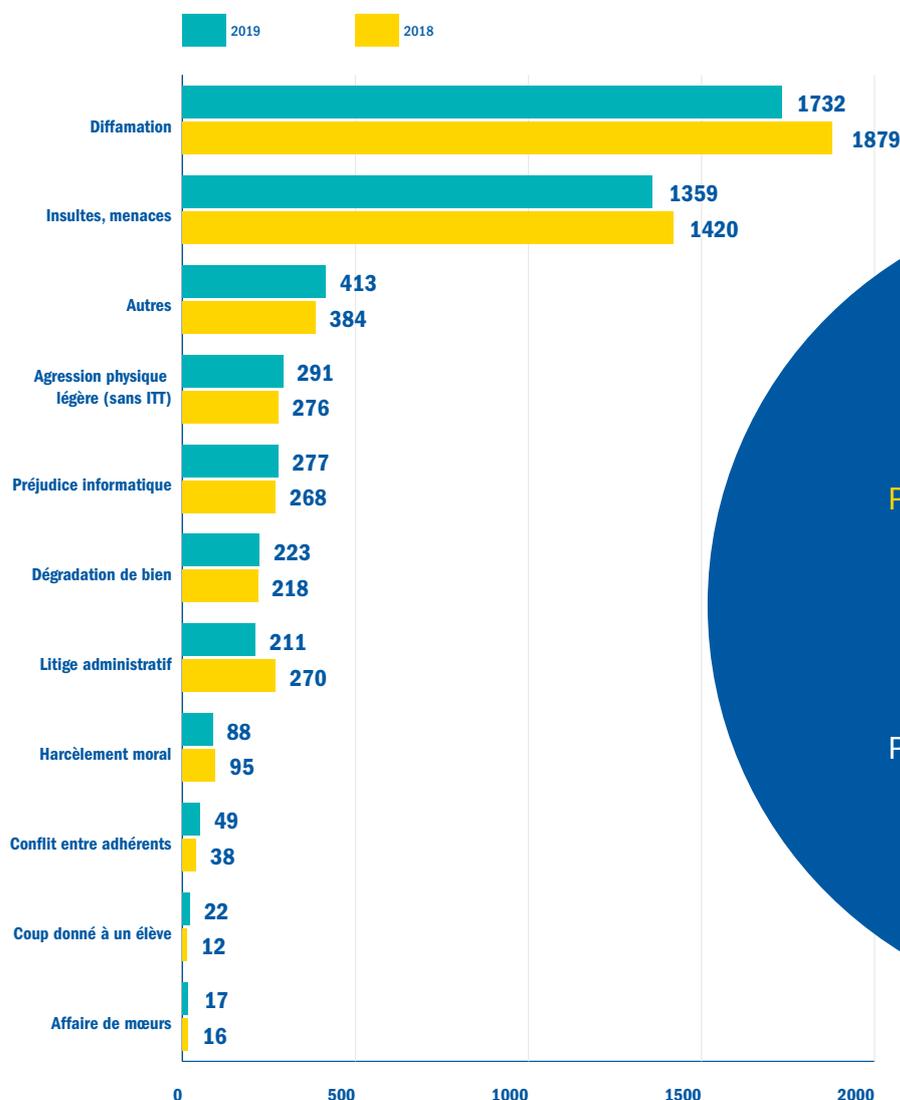
dossiers ICJ pris en charge exclusivement par L'ASL

**L'important travail de conseil, d'écoute et d'information de L'Autonome de Solidarité Laïque concourt à l'apaisement du climat scolaire.**

Ce lieu d'écoute, d'accompagnement et de conseils, contribue d'autant plus à la non-judiciarisation de dossiers.

## STATISTIQUES PAR NATURE DES AFFAIRES

### NATURE DU DOSSIER PROTECTION JURIDIQUE



**4 684**  
DOSSIERS  
PRIS EN CHARGE  
EN 2019

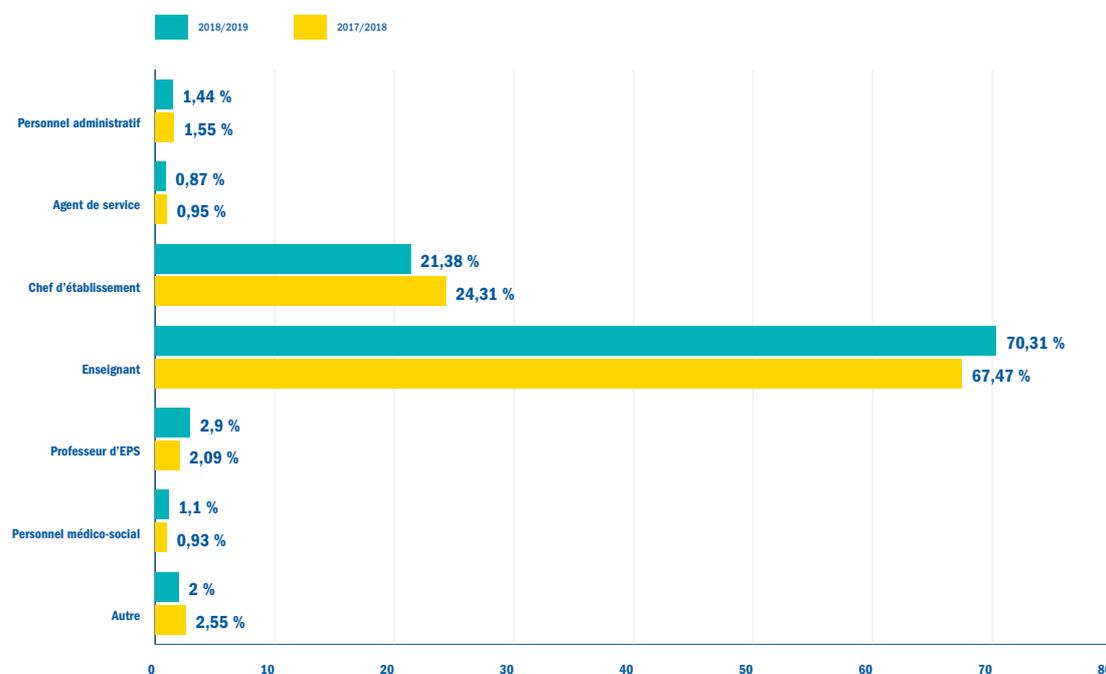
**4 883**  
DOSSIERS  
PRIS EN CHARGE  
EN 2018

**Les dossiers « conflits entre adhérents » hors diffamation sont en hausse : 49 dossiers en 2018-2019 contre 38 dossiers en 2017-2018.**

L'ASL, qui relevait depuis quelques années une hausse des cas de **harcèlements entre adhérents**, a vu, cette année, leur nombre légèrement reculer : 88 en 2018/2019 contre 95 l'année précédente. En 2019, ce chiffre est en baisse de 13 dossiers.

C'est à partir de l'analyse des situations rencontrées par les personnels, complétées de travaux juridiques, que L'ASL **élabore et propose des modules de formation pertinents destinés aux personnels de l'éducation.**

# STATISTIQUES PAR CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE DES ADHÉRENTS



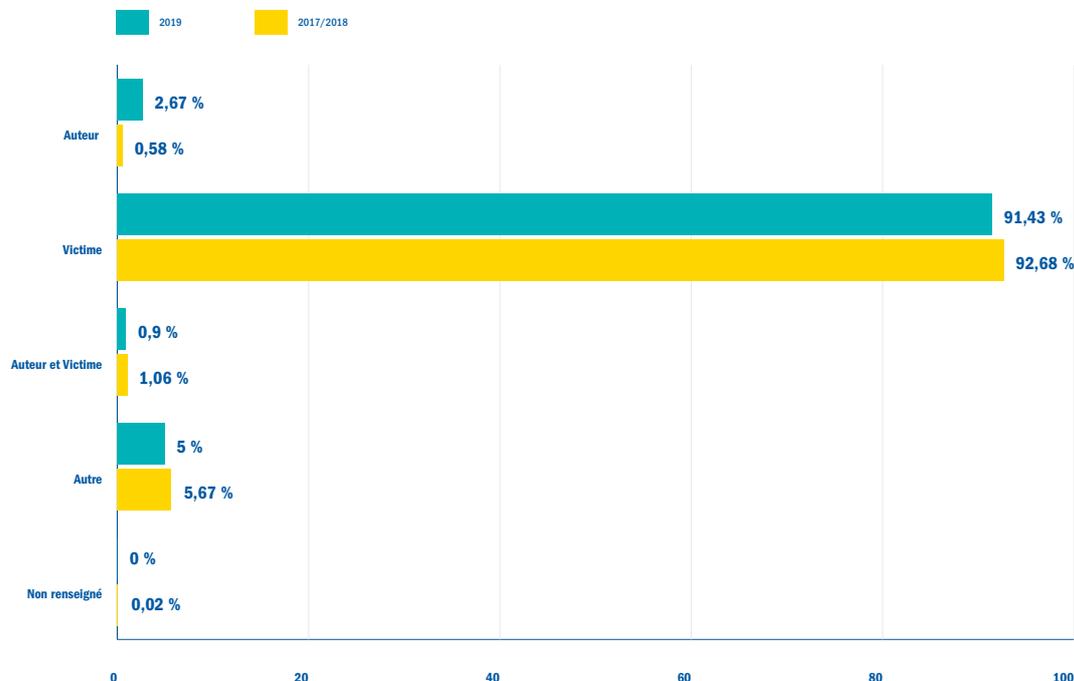
Autre : CPE, assistant d'éducation, AVS

Ce sont les enseignants qui déclarent le plus de sinistres, suivis par les chefs d'établissement (directeurs d'école, principaux de collège et proviseurs de lycée).

En termes d'exposition aux risques, **le nombre de dossiers ouverts doit être pondéré par les populations de chaque catégorie.**

Ainsi la catégorie « **chefs d'établissement et directeurs d'école** » déclare un cinquième des dossiers alors qu'elle ne représente que 6 % de l'effectif des adhérents. **Cela confirme bien l'exposition aux risques de litiges de cette catégorie, près de 3,5 fois supérieure** à celle des enseignants, pour lesquels deux tiers des dossiers sont ouverts alors qu'ils représentent 88,16 % de nos adhérents.

## POSITION DE L'ADHÉRENT



*NB : le nombre total d'adhérents victimes s'élève à près de 97% en finalité de traitement de dossiers et recoupe les lignes du tableau des données Victime et Autre (cas de mise en cause lié à par exemple à une action liée à la fonction et non personnelle) et Auteur et Victime (double qualification possible pour un adhérent ayant possiblement une part de responsabilité qui sera estimée par les tribunaux ou en aval d'un dépôt de plainte).*

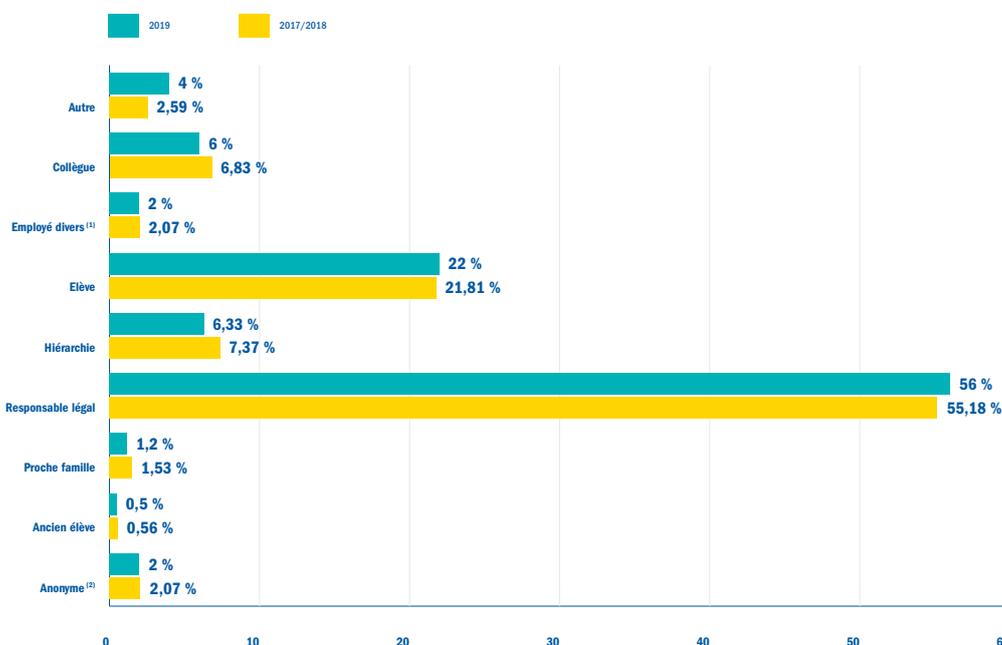
*Autre : maire, presse locale, voisin de l'école, prestataire.*

*Auteur : majoritairement dans les affaires de mœurs ou de gifles/coups à élèves.*

**Les adhérents sont victimes dans 97% des cas.**

La catégorie « Autre » est constituée des dossiers où les adhérents sont amenés à témoigner dans le cadre d'affaire par exemple suite à l'ouverture d'une « Information Préoccupante », ou quand ils sont mis en cause par des parents dans des cas de séparation, de remise d'enfant aux parents. Ces derniers peuvent demander ou insistent afin que l'enseignant ne remette pas l'enfant à l'autre parent. L'enseignant est alors pris en étau entre le père et la mère.

# QUALITÉ DES TIERS IMPLIQUÉS DANS LES LITIGES



<sup>(1)</sup> Employé divers : agents de services, ATSEM, AVS/EVS, CPE, agents administratifs... Autre : maire, presse locale, voisin de l'école, prestataire

<sup>(2)</sup> Anonyme : lettre anonyme, post Facebook sous pseudo,...

**La stabilité des chiffres confirme une nette prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves ou un proche de la famille (57,2%) et des élèves eux-mêmes (22%).**

**Concernant les tiers impliqués, on retrouve principalement et comme chaque année, les responsables légaux dans les établissements du premier degré où le conflit avec l'élève se situe assez peu sur le plan juridique alors qu'il peut s'exacerber plus avec les parents.**

**Cette observation tend à s'atténuer dans les collèges et les lycées où l'élève peut entrer en conflit direct avec l'enseignant au-delà de la simple relation d'autorité.**

- 2 667 dossiers (dont **1 255 dossiers « diffamation », 997 dossiers « insultes, menaces »**) concernent les responsables légaux ;
- **1 081 dossiers** (élève, ancien élève) dont les **2/3 relèvent des insultes et menaces.**

Les conflits que l'on pourrait qualifier « **d'internes à l'établissement** » (« Hiérarchie » et « Collègue et autre employé d'établissement ») représentent tout de même **14,3 % de « l'ensemble des dossiers »**. Le climat dans les établissements peut être parfois pesant et les relations entre les collègues peuvent être tendues et devenir conflictuelles.

**Globalement, l'ensemble de ces tendances demeurent stables d'une année sur l'autre.**

## CONCLUSION

### EN RÉSUMÉ, L'ANNÉE 2019 EST MARQUÉE PAR UNE DIMINUTION DES DOSSIERS DE PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE MAIS PAR UNE HAUSSE IMPORTANTE DES DOSSIERS D'INFORMATION CONSEIL JURIDIQUE.

Une part importante des dossiers de protection juridique concerne toujours les agressions verbales, la diffamation et les agressions physiques « légères » (qui n'entraînent pas d'interruption temporaire de travail).

Chaque dossier reflète une situation pouvant aller du simple désagrément pour les litiges les plus bénins à de véritables drames lorsque l'agression ou la mise en cause de notre adhérent bouleverse sa vie tant sur le plan physique que psychologique ou professionnel.

L'accompagnement par les militants de L'ASL (en complément des mesures qui peuvent être prises pour engager la Protection Juridique Professionnelle) contribue, dans une considération solidaire et humaine, à réparer une partie du dommage. L'action juridique, quand elle s'avère nécessaire, finit de faire valoir le droit de la victime.

Les militants de L'ASL favorisent également les actions de conciliation entre les personnels, les acteurs de l'école afin d'apaiser les relations, les tensions qui peuvent naître en milieu scolaire, et participent ainsi à la limitation des procédures judiciaires.

C'est cette complémentarité militante et juridique de la « réparation du dommage » que vise, dans ses fondements, l'Offre Métiers de l'Éducation.

**La hausse du nombre de dossiers d'Information Conseil Juridique montre clairement que notre organisation devient le réceptacle des maux et des difficultés des personnels d'éducation qui viennent, avant tout, y trouver un lieu d'écoute et d'accompagnement par des professionnels de leur métier face aux tensions rencontrées dans les établissements.**

Cet éclairage nous sert de guide pour mener les actions de formation et de prévention aux risques auprès de ces personnels en particulier :

**Près de 250 formations menées chaque année et 10 000 personnels formés en 2019.**

A ces 4684 dossiers PJP s'ajoutent plus de **5 000 dossiers traités au sein de L'ASL** par les équipes militantes dans tous les départements.

**Ces dossiers ne nécessitent pas de mise en oeuvre de garanties assurantielles, mais un accompagnement, des conseils, une écoute, une recherche d'apaisement, une recherche de solution,...** Les adhérents questionnent également les militants quant à leurs responsabilités au cours de divers moments (sorties scolaires, surveillance, sortie à la piscine, surveillance de la cour de récréation, transport scolaire, accueil d'enfants handicapés, ...).

**C'est donc 10 000 adhérents qui sont, chaque année, aidés par notre organisation.**

→ GRÂCE À L'EXPERTISE DE SES MILITANTS, DE SON RÉSEAU D'AVOCATS-CONSEIL, ET À SON IMPORTANT MAILLAGE TERRITORIAL, LES ADHÉRENTS DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE BÉNÉFICIENT EN TOUT LIEU **D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ UNIQUE ET INCOMPARABLE DEPUIS PLUS DE 115 ANS !**





# ANNEXES

CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS

# ANALYSE DES DONNÉES DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE

DANS LE CADRE DE L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, PROPOSÉE DEPUIS 2008, EN PARTENARIAT AVEC MAIF, L'ASL ASSURE LA PROTECTION, LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PRÈS D'UN DEMI-MILLION DE PERSONNELS D'ÉDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, SOIT PRÈS DE LA MOITIÉ DE CETTE POPULATION.

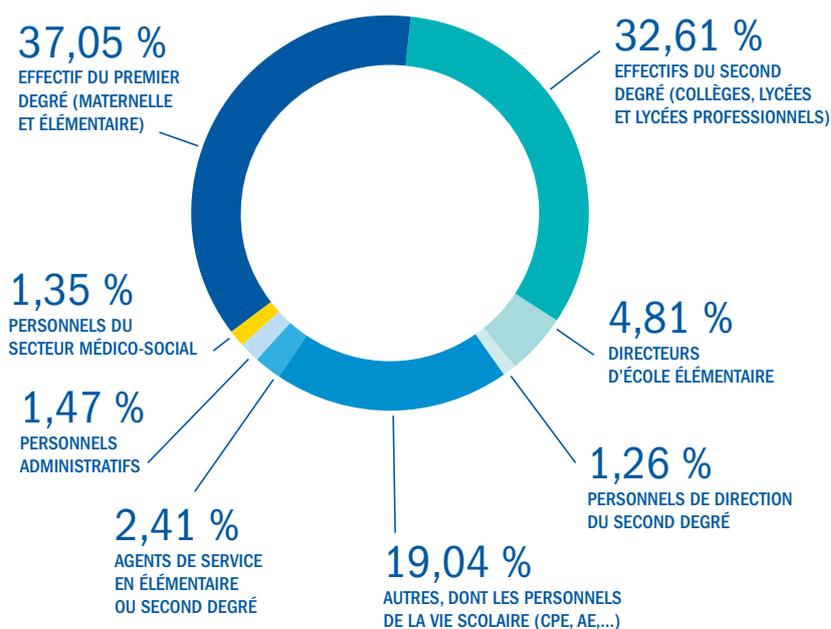
## PROFILS DES ADHÉRENTS DE L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE

Nombre d'adhérents à l'Offre Métiers de l'Éducation (au 31/12/2019) : 475 218.

Nombre d'adhérents associatifs : 11 238 soit un total de 486 456.

## LES ADHÉRENTS SOUSCRIPTEURS DE L'OME

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR CATÉGORIE



L'ensemble de la répartition des adhérents est similaire aux rapports de 2018 et aux années antérieures.

NOMBRE DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ÉDUCATION NATIONALE 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

PERSONNEL (titulaires et non titulaires)	CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE	ENSEIGNANTS ADHÉRENTS AUX ASL	REPRÉSENTATION DANS LES ASL
Enseignement maternelle et élémentaire	336 247 (dont 3 247 non titulaires)	200 883	59,74%
Enseignement secondaire	431 233 (dont 35 781 non titulaires)	155 955	36,16 %
<b>TOTAUX</b>	<b>767 480</b>	<b>356 838</b>	<b>46,49 %</b>

(Source Éducation nationale : MEN DEPP – Repères et références statistiques 2018 enseignants 1er et 2nd degré public)

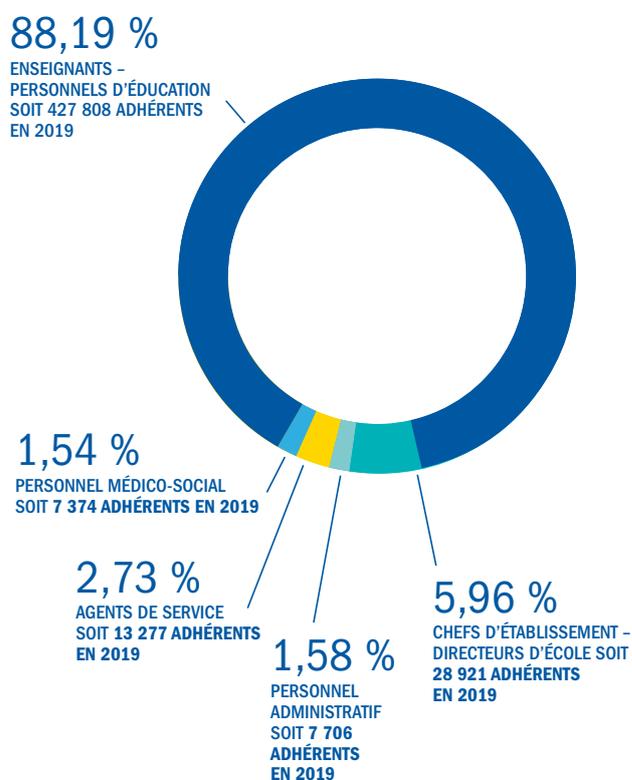
Ce tableau ne prend pas en compte les adhérents non enseignants, soit un peu plus de 130 000 adhérents.

**La part des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré est très significative par rapport aux effectifs de l'Éducation nationale.**

**59,74 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré** adhèrent à L'ASL (59,5 % en 2018).

**36,16 % des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré** adhèrent à L'ASL (38 % en 2018).

## TYPE DE PERSONNEL ADHÉRENTS EN 2019 À L'ASL

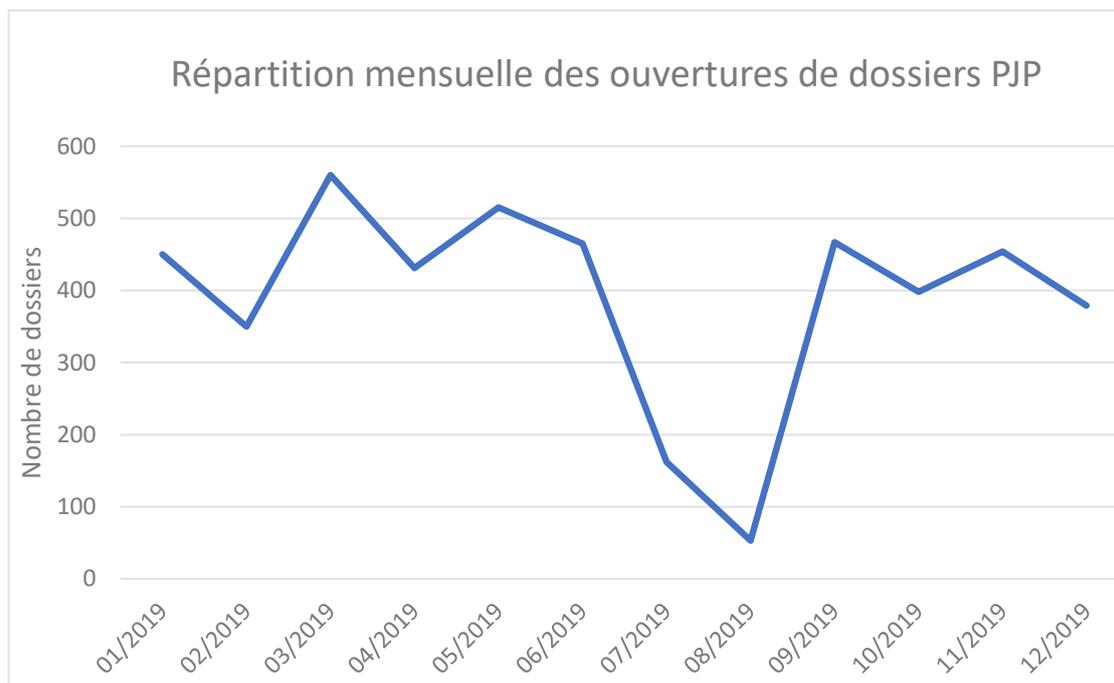


**88,16 %** des adhérents sont des enseignants et des personnels d'éducation (CPE, ...).

**6 %** des adhérents sont des directeurs d'école, des chefs d'établissements.

## L'ÉVOLUTION DES DOSSIERS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Le graphique ci-dessous présente l'évolution liée à l'ouverture des dossiers tout au long de l'année scolaire. Celui-ci met en évidence plusieurs pics que l'on peut faire coïncider avec des fins de périodes (décembre, février, avril, et juin), moments de l'année où l'ensemble des acteurs du monde de l'école (personnels mais aussi élèves, parents d'élèves) peuvent présenter des signes de fatigue, de stress, ... sources de tensions au sein des établissements scolaires.





[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT LE SITE

[www.juriecole.fr](http://www.juriecole.fr)

## Contacts presse

**UNICORP**  
**Cihem GHARBI**  
Tél. 01 83 75 65 15  
c.gharbi@unicorp.fr

